



Soixante-quatorzième session

EB74.R2

Point 9 de l'ordre du jour

21 mai 1984

RAPPORT DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur la coopération du système des Nations Unies au développement de la capacité d'évaluation des gouvernements, ainsi que le rapport du Directeur général sur ce sujet;<sup>1</sup>

1. REMERCIE les inspecteurs de leur rapport;
2. APPROUVE les observations du Directeur général sur le rapport présenté au Conseil;
3. PRIE le Directeur général de transmettre son rapport et la présente résolution :
  - 1) au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour transmission au Conseil économique et social par l'intermédiaire du Comité du Programme et de la Coordination;
  - 2) au Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé;
  - 3) au Président du Corps commun d'inspection.

Deuxième séance, 21 mai 1984  
EB74/SR/2



<sup>1</sup> Document EB74/6.